



COMMUNE DE RINGENDORF

MAIRIE 32 rue Principale – 67350
Téléphone : 03.88.70.73.20 Email : mairie.ringendorf@orange.fr

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} juillet 2019

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 10 présents ou représentés: 7

Date de convocation : 26/06/2019

Présents : HERRMANN Pascal, Maire, BERTRAND Michel, Adjoint, HEBTING Anny, Adjointe, MUNSCH Didier, Adjoint, KNIPPER Thomas, KNOCHEL Fredy, SCHOULER Jean-Claude,

Absents excusés : BALTZER Yannis, GARNIER Pierre, KOWALIK Grégory

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 20/06/2019 qui est adopté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : HEBTING Anny

Approbation du PV de la dernière séance

Construction d'une salle multi-usages avec aménagement des abords :

Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre

- Vu la délibération du 28/02/2019, autorisant le maire à lancer une consultation et fixant le montant prévisionnel des travaux à 870 000 € HT (construction de la salle et aménagement des abords), hors démolition et mobilier,
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence fixant la date de remise des plis au 24/05/2019 à 12h00,
- Vu le PV d'ouverture des plis établi par la commission Ad Hoc en date du 11 juin 2019, La commission a réceptionné 22 dossiers. Suite à l'analyse des références et des moyens des équipes, elle a décidé d'en recevoir 3 pour une audition :
 - REY-DE-CRECY atelier d'architecture
 - KELLER Claire
 - BAUSSAN PALANCHE
- Vu le PV de la réunion du 25 juin 2019 où la commission Ad Hoc a auditionné les 3 cabinets retenus. Suite à cela, l'équipe de Claire KELLER a été désignée lauréate,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de retenir le cabinet d'architecture Claire KELLER situé à Wingen sur Moder, pour une mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 104 400 € HT soit 125 280 € TTC se décomposant comme suit :
 - Mission de base : Taux 10.465 % : 91 045.50 € HT
 - EXE : Taux 1.035 % : 9 004.50 € HT
 - OPC au forfait : : 4 350,00 € HT
- **Décide** de retenir également l'offre complémentaire de mission partielle de maîtrise d'œuvre, pour la rédaction de 3 lots comprenant :
 - le désamiantage
 - la déconnexion de fluides
 - la démolition complète

La prestation s'accompagnera d'une analyse des offres et de la passation des marchés. Le forfait sera de 3 500,00 €/HT soit 4 200 € TTC, réparti comme suit :

- Keller Claire architecte 700,00 euros H.T.
- Callisto (BET structures) 1 800,00 euros H.T.
- JOST (BET Fluides) 1 000,00 euros H.T.

- **Autorise le maire** à lancer une consultation pour l'établissement d'un Diagnostic Avant Démolition (DTA), et à attribuer le marché à l'entreprise mieux-disante,
- **Autorise** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, de solliciter toutes les autorisations, et signer tous les actes et documents de toute nature à la réalisation du projet,
- **Autorise** le Maire à solliciter les différentes subventions.

Adopté à l'unanimité

HERRMANN Pascal	BERTRAND Michel	HEBTING Anny	MUNSCH Didier
BALTZER Yannis (absent)	GARNIER Pierre (absent)	KNIPPER Thomas	KNOCHEL Fredy
KOWALIK Gregory (absent)	SCHOULER Jean-Claude		